



## FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2019

### Les communautés de communes 20 000 habitants et moins

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales.fr](http://www.bs.donnees-sociales.fr).

**TAUX DE RETOUR** **92%**

> 80 communautés de communes ont transmis leur Bilan Social sur 87 recensées dans la région. Cette synthèse repose sur 78 structures.

> 5 026 agents recensés dans ces collectivités dont 3 353 fonctionnaires, 939 contractuels et 734 contractuels sur emploi non permanent

#### Effectifs

67% des agents sont fonctionnaires



	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	6	156	43
Contractuels permanents	0	77	12
Contractuels non permanents	0	91	9



24 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

⇒ 15 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

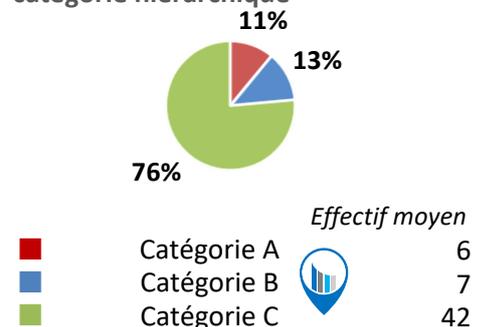
⇒ 72 % des contractuels non permanents recrutés pour faire face à un accroissement saisonnier ou occasionnel

#### Caractéristiques des agents permanents

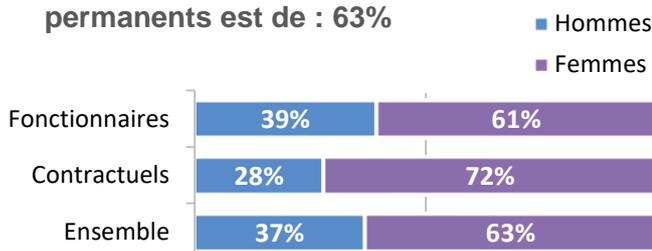
Répartition des agents par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	24%	17%	22%	12
Technique	45%	31%	43%	23
Culturelle	4%	10%	5%	3
Sportive	1%	1%	1%	1
Médico-sociale	14%	20%	15%	8
Police	0%	0%	0%	0
Incendie	0%	0%	0%	0
Animation	12%	21%	14%	8
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>

Répartition des agents selon la catégorie hiérarchique



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 63%

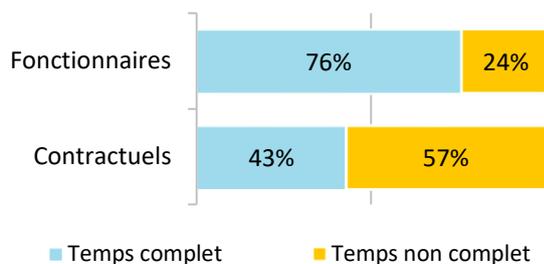


Les principaux cadres d'emplois des agents

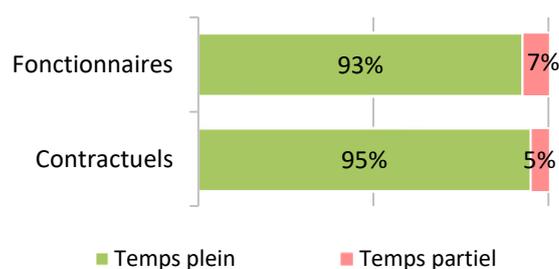
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	32%
Adjoints administratifs	13%
Adjoints d'animation	12%
Agents de maîtrise	5%
Attachés	5%

## Temps de travail des agents permanents

76% des fonctionnaires sont sur des postes à temps complet contre 43% des contractuels



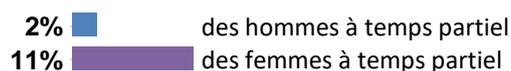
7% des fonctionnaires à temps partiel contre 5% des contractuels



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	45%	76%
Médico-sociale	36%	61%
Culturelle	32%	90%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



## Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,14
Contractuels permanents	42,18
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,05</b>
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	37,64

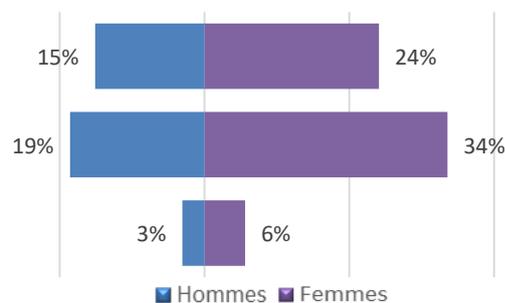


Pyramide des âges  
des agents sur emploi permanent

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

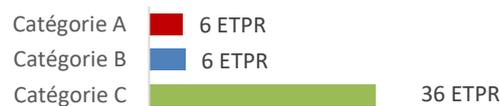
En moyenne, 58 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 38 fonctionnaires
- > 9 contractuels permanents
- > 10 contractuels non permanents

105 393 heures rémunérées en 2019 par collectivité

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



## Mouvements

- En 2019, 9 arrivées d'agents permanents et 6 départs en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2018 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2019
52 agents	55 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019		
Fonctionnaires	↗	0,6%
Contractuels	↗	34,0%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>6,4%</b>

- Principales causes de départ d'agents permanents

<b>Fin de contrats remplaçants</b>	<b>49%</b>
Départ à la retraite	15%
Mutation	12%
Démission	11%
Mise en disponibilité	5%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

<b>Remplacements (contractuels)</b>	<b>41%</b>
Arrivées de contractuels	34%
Recrutement direct	8%
Voie de mutation	8%
Intégration directe	5%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2019 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018)

## Évolution professionnelle

- Moins de un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité

0,5 % des hommes nommé suite à la réussite à un concours contre 0,4 % des femmes

0,2 % des hommes nommé suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,3 % des femmes

- 15,4 avancements d'échelon en moyenne par collectivité

- 0,7 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2019

dont 1,7 % de femmes et 0,8 % d'hommes

dont 1,5 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- 9 sanctions disciplinaires prononcées en 2019 parmi les 78 collectivités concernées

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	2
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	1
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

5 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	71%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	6%
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	6%

## Budget et rémunérations



- Les charges de personnel représentent 23,15 % des dépenses de fonctionnement



\*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

### Montant moyen - Emplois permanents

<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	<b>1 223 769 €</b>
Primes et indemnités versées :	155 960 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	17 497 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	10 093 €
Supplément familial de traitement :	10 980 €

### Montant moyen - Emplois non permanents

<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	
	<b>137 107 €</b>

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 831 €	32 184 €	32 152 €	26 286 €	25 334 €	19 646 €
Technique	45 752 €	33 199 €	34 608 €	26 952 €	23 733 €	17 267 €
Culturelle	40 788 €	s	29 692 €	18 222 €	22 675 €	16 988 €
Sportive		s	31 197 €	21 638 €	26 191 €	nd
México-sociale	30 344 €	27 060 €	34 020 €	s	23 407 €	25 309 €
Police			s		27 965 €	
Incendie					s	
Animation			28 976 €	27 124 €	22 367 €	21 335 €
<b>Toutes filières</b>	<b>40 266 €</b>	<b>30 505 €</b>	<b>31 791 €</b>	<b>23 789 €</b>	<b>23 805 €</b>	<b>20 119 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

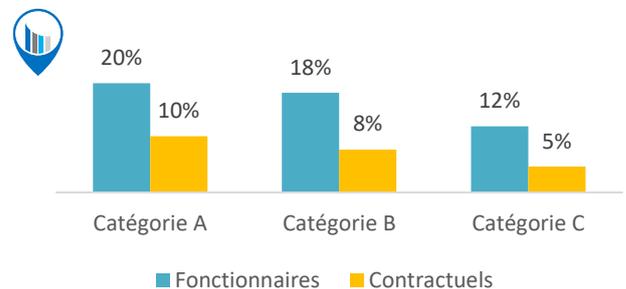
\*\*nd : non disponible

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes\* pour l'ensemble des agents permanents est de 12,74 %

\*Le dénominateur inclut le traitement indiciaire de rémunération des agents

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>14,03%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>6,56%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>12,74%</b>

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 94% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 2 794 heures en moyenne

- 4% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels
- 12% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

## Absences (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

En moyenne, 23,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire



> En moyenne, 8,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,41%	2,18%	3,92%	1,10%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	6,34%	2,24%	5,44%	1,10%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,82%	2,51%	5,88%	1,27%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 35,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

5 accidents\* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée

- > 4,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 44 jours d'absence consécutifs par accident du travail

\*nombre moyen

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 0,5 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 84 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 91 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 77 370 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

\* sur les emplois permanents

## Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

FORMATION

8 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 963 €

Coût par jour de formation : 126 €

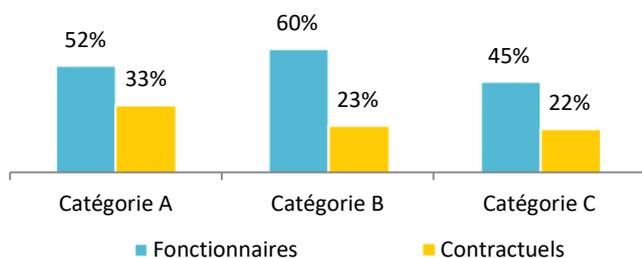
DOCUMENT DE PRÉVENTION

49% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

- En 2019, 42,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



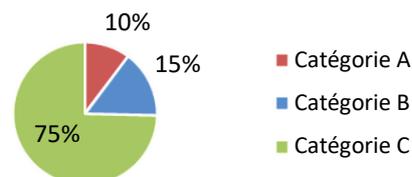
- 17 752 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2019

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	65 %
Autres organismes	28 %
Frais de déplacement	7 %

- 107 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2 jours par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	78%
Autres organismes	21%
Interne à la collectivité	1%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>89 156 €</b>	<b>273 249 €</b>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>132 €</b>	<b>149 €</b>

- L'action sociale des collectivités

19% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

63% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

21% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

51% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

## Relations sociales

- Jours de grève

7,2 jours de grève recensés en moyenne en 2019  
53% de collectivités concernées par des jours de grève

- Comité Technique Local

1,4 réunion en moyenne en 2019 dans les collectivités  
0,6 réunion du CHSCT en moyenne en 2019 dans les collectivités

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2018

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2019

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2019

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2018
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2018

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2019} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

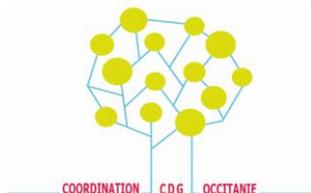
<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2021

Version 12

Réalisé par l'Observatoire régional de l'emploi territorial et des données sociales, CDG31